



# Ville de Schefferville

## ORDONNANCE 2023-12-86

**OBJET :** Modifications aux ordonnances 2023-02-14 et 2023-03-18 portant sur l'obtention d'aides financières de la MRC de Caniapiscau et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu des volets 3 et 4 du Fonds région et ruralité et portant sur le développement d'outils de communication.

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU** Qu'il y a lieu de modifier les demandes financières présentées, en vertu des volets 3 et 4 des Fonds régions et ruralité et des ordonnances 2023-02-14 et 2023-03-18, à la MRC de Caniapiscau et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour diversifier les moyens de communications faisant l'objet de ces demandes d'aide;

**ATTENDU** Que la présente ordonnance n'a pas d'impact financier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur

Modifie les ordonnances 2023-02-14 et 2023-03-18 pour autoriser madame Julie Munger, conseillère en développement, à déposer les demandes d'aide financière révisées à la MRC de Caniapiscau et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui sont annexées à la présente ordonnance.

Autorise monsieur François Désy, directeur général, à signer les conventions d'aide financière découlant des demandes d'aide financières ci-haut mentionnées.

Adoptée à Québec le 30 décembre 2023.

Jean Dionne, administrateur



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2023-02-14**

**OBJET : Dépôt d'une demande d'aide financière en vertu du Volet 4  
du Fonds régions et ruralité du ministère  
des Affaires municipales et de l'Habitation**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville présente un indice de vitalité économique qui la qualifie à une aide financière au Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité-Portion d'aide à des projets locaux de vitalisation;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville souhaite procéder à l'installation d'un panneau de diffusion électronique devant l'Hôtel de Ville pour faciliter la diffusion de messages pour mieux faire connaître les activités et les services disponibles à la population;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 86 653 \$;

**ATTENDU QU'**une autre demande d'aide financière sera transmise à la MRC de Caniapiscou pour compléter le financement du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Approuve le projet d'installation d'un panneau de diffusion électronique devant l'Hôtel de Ville et autorise le directeur général, monsieur François Désy, à signer la demande d'aide financière à hauteur de 50 000 \$ annexée à la présente ordonnance ainsi que tout autre document lié à cette demande.

Adoptée à Québec le 27 février 2023

Jean Dionne, Administrateur

Les données transmises dans le présent formulaire ou jointes à celui-ci sont strictement utilisées par le personnel concerné du gouvernement du Québec et sont conservées à des fins statistiques ou de reddition de comptes.

### SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

Nom de l'organisme	Ville de Schefferville		
Principal dirigeant	François Désy		
Fonction	Directeur général	Courriel	directiongeneraleschefferville@gmail.com
Responsable du projet	François Désy		
Fonction	Directeur général	Courriel	directiongeneraleschefferville@gmail.com
Adresse	505 rue Fleming Schefferville (Québec) G0G2T0 Canada		
Téléphone	418-297-5747	Poste	Numéro d'entreprise du Québec
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Organisme municipal <input type="checkbox"/> Coopérative <input type="checkbox"/> Organisme à but non lucratif <input type="checkbox"/> Organisme des réseaux du milieu de l'éducation		

Nombre d'emplois en équivalent temps complet (équivalent à 220 jours de travail par année) :

### SECTION 2 – DESCRIPTION DU PROJET

En plus de répondre aux questions suivantes, assurez-vous de fournir l'ensemble des informations demandées à l'annexe I du Guide à l'intention des organismes – Aide financière pour des projets locaux de vitalisation.

Titre du projet : Installation d'un panneau d'affichage électronique

Lieu principal de réalisation du projet (municipalité(s)) : Schefferville

Description du projet (*maximum 15 lignes*) :

À Schefferville, nous manquons de moyens pour communiquer efficacement avec notre communauté. Depuis quelques mois, nous nous demandons comment nous allons diffuser efficacement nos messages, notamment les événements dans la ville et dans les deux communautés des Premières Nations soit Matimekush-Lac John et Kawawachikamach. Il faut aussi garder à l'esprit que nous ne disposons d'aucune radio ou journal pour diffuser des informations à la communauté. Il est important pour la sécurité, la santé et le bien-être des habitants d'avoir accès à de l'information comme les avis d'ébullition de l'eau et les avis en matière de protection contre l'incendie. Nous croyons que l'absence de moyens pour diffuser correctement nos informations pourrait porter atteinte à l'inclusion et au sentiment d'appartenance des citoyens. N'oublions pas également le peu d'activités culturelles et de loisirs à Schefferville. Lorsque nous les avons, nous manquons d'outils pour diffuser, valoriser correctement l'événement à la communauté, ce qui peut diminuer le sentiment d'appartenance des Scheffervillois. Nous manquons d'outils permettant de promouvoir une image positive de la Ville de Schefferville dans son ensemble et de faire connaître son potentiel aux touristes comme aux nouveaux arrivants. Face à cette situation, nous nous demandons par où commencer pour mieux diffuser nos informations aux Scheffervillois ? Comment va-t-on répandre une image positive et faire connaître la ville aux nouveaux arrivants ? Pour répondre aux questions évoquées ci-dessus, nous voulons installer un panneau d'affichage électronique dans le centre-ville de Schefferville. Nous avons ciblé cet endroit parce qu'il se trouve à proximité de tous les services essentiels et qu'il est très fréquenté par la population. Nous croyons que le panneau d'affichage sera une bonne initiative qui soulignera notre présence dans l'esprit du public. Il sera possible de diffuser des informations locales sur les événements qui stimuleront le sentiment d'appartenance et l'épanouissement des habitants qui pourront y participer. La population sera plus en sécurité et en meilleure santé si elle est au courant de certaines informations (politiques, règlements, activités, événements, conseils de sécurité) cruciale.

**RAPPEL : les projets admissibles sont priorisés et choisis par le Ministère en fonction des critères identifiés dans les questions suivantes. Il appartient au promoteur du projet de démontrer comment son projet s'inscrit dans l'objectif du programme, qui est de soutenir des projets ayant un impact sur la vitalité du territoire où il se déroule et qui rencontrent des difficultés de financement.**

Considérant le nombre élevé de demandes reçues, une priorisation sera effectuée par le Ministère, qui se réserve également le droit de reporter l'analyse d'un dossier à un appel de projets subséquent.

Question 1 – Aide de dernier recours

*L'Aide financière pour des projets locaux de vitalisation du Fonds régions et ruralité est une aide de dernier recours visant à financer des projets dont la réalisation est compromise par une difficulté particulière à compléter le montage financier.*

Faites la démonstration que le projet ne pourra se réaliser sans une aide financière du Ministère. Résumez également les différentes démarches de financement déjà réalisées pour ce projet. Les confirmations de refus de financement provenant d'autres organisations (ministères ou autres) devraient notamment être jointes à la demande.

Nous avons fait des démarches auprès de la MRC Caniapiscau lorsque nous avons pris connaissance de son Fonds Régions et ruralité - Signature Innovation pour obtenir une subvention de 70 520 \$.

Malheureusement, la MRC Caniapiscau a indiqué clairement qu'elle ne pourra pas financer 70 520 \$ pour notre projet, qui devrait nous coûter finalement 86 650,18 \$ au total. Cependant, la MRC Caniapiscau nous a informés que nous serions admissibles à une aide financière de 20 000 \$. Nous envisageons de demander à la MRC Caniapiscau 19 315,18 \$. Nous sommes en mesure de couvrir seulement 17 335 \$ du coût total 86 650,18 \$. Vous trouverez en pièce jointe le courriel de la MRC Caniapiscau.

Compte tenu de cette situation, nous aimerions vous demander votre soutien pour la mise en œuvre réussie de notre projet, qui est d'installer un panneau d'écran électronique. Nous aimerions déposer une demande de financement auprès de vous en particulier au FRR4 afin de couvrir une grande partie des coûts que nous ne sommes pas en mesure de couvrir. Nous aimerions demander un financement de 50 000 \$ au titre du FRR4, en particulier dans le volet portion Aide à des projets locaux de vitalisation.

Question 2 – Cohérence avec les priorités de la MRC

**Chaque MRC se dote de priorités d'intervention pour son territoire. Ces priorités sont publiées par les MRC sur leur site Web. Faites la démonstration que votre projet s'inscrit dans une priorité d'intervention du territoire où il se réalisera :**

Le projet s'inscrit dans la Priorité d'intervention 4 : *L'entraide, la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer le milieu de vie notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental, de loisirs.*

Compte tenu de la spécificité de notre ville nordique, où nous n'avons pas d'antenne satellite, nous n'avons pas de journal ni de radio francophone. Nous avons donc de la difficulté à communiquer des informations essentielles en matière de santé. Nous pensons que le panneau, serait une bonne manière de commencer à diffuser des informations relatives à la santé, comme des avis d'ébullition de l'eau et des avis de froid intense. Nous savons que notre population est aux prises avec des insécurités liées aux chiens errants. Nous aimerions tirer parti de ce panneau pour soutenir les efforts de sensibilisation et d'éducation. Cela réduira le nombre de chiens errants dans les rues de Schefferville, ce qui assurera la sécurité des résidents. Cette initiative mettra un frein aux morsures. Le panneau serait aussi une bonne façon de sensibiliser le public à de saines habitudes et à des habitudes alimentaires saines. Il fera également la promotion de services qui encouragent les bonnes habitudes comme la salle de sport gratuite. Le panneau nous permettra de faire la publicité d'activités de loisirs auprès du public pour promouvoir leur mieux-être. En conclusion, le panneau aura une incidence favorable sur la santé physique et mentale de la population étant donné que le panneau sera un excellent levier pour diffuser les communications. Nous ferons la promotion de bonnes pratiques animales pour rendre nos rues plus sécuritaires. Les familles de Schefferville se sentiront ainsi en sécurité.

Premièrement, il est important de ne pas oublier que la ville de Schefferville compte une population diversifiée comprenant les allochtones, Naskapis, Innus et immigrants. Nous croyons que le panneau d'affichage aidera à informer toute notre communauté d'une manière innovante. Le panneau fera connaître les activités communautaires qui rapprocheront les gens et favoriseront l'inclusion sociale, en particulier pour les nouveaux arrivants et les touristes. Nous serons en mesure de briser l'isolement de certains ménages qui connaîtront mieux les activités offertes. Le panneau électronique permettra d'accroître la participation des citoyens aux activités de la ville et aux activités communautaires. On peut donc dire que le panneau encouragera la proximité de la ville avec ses citoyens.

Grâce à ce panneau, les entreprises pourront promouvoir leurs services, ce qui aura des retombées positives sur leurs activités. D'un autre côté, la population connaîtra les services offerts dans le territoire. Le panneau d'affichage est un outil médiatique qui fera généralement la promotion de la qualité de vie des Scheffervillois parce qu'ils auront connaissance des services offerts ainsi que des activités sociales. Nous prévoyons de promouvoir la ville et sa région et ses atouts sur le panneau de diffusion électronique. Nous sommes persuadés que tous les éléments évoqués susciteront la fierté d'être scheffervillois. Le sentiment de fierté qui en découlera aura un impact positif sur le sentiment d'appartenance des résidents.

### **Question 3 – Projet structurant**

***Un projet structurant contribue à générer ou à appuyer d'autres projets et permet de rassembler différents acteurs autour d'un objectif commun.***

**Expliquez l'impact que générera le projet sur les aspects économique, social, touristique ou culturel du territoire où il se réalisera :**

Lorsque nous rendrons le panneau d'affichage accessible, cela permettra aux entreprises locales de faire la promotion de leurs services et de leurs besoins en ressources humaines. Nous pensons que le panneau aura des retombées positives pour le secteur socioéconomique de Schefferville, il sera un excellent outil promotionnel pour les entrepreneurs et les futurs entrepreneurs.

Le panneau sera un bon moyen pour valoriser les initiatives de l'ensemble de la MRC Caniapiscau et de diffuser les informations de celle-ci, ce qui favorisera son rayonnement.

Le panneau favorisera le partenariat entre les communautés autochtones et allochtones parce que nous serons en mesure de diffuser leur information. Nous sommes persuadés que ce service permettra également à la Ville de Schefferville d'encourager l'implication citoyenne aux activités de la ville et à ses diverses initiatives citoyennes. De plus, cette belle initiative soulignera notre présence dans l'esprit des Scheffervillois. Ce projet est important pour nous, car il aura un impact significatif sur l'intégration, l'inclusion des nouveaux venus ainsi que des visiteurs qui seront en mesure de mieux connaître la ville et ses activités.

La présence du panneau d'affichage aura un effet positif sur l'épanouissement ainsi que sur le sentiment d'appartenance des Scheffervillois. Vous vous demandez probablement comment ? À notre avis, lorsque des organismes communautaires ou des initiatives sociales seront mis en évidence sur le panneau écran, cela permettra à la communauté d'avoir accès à ces services, de socialiser et de s'amuser. Le panneau favorisera la santé et la sécurité de la population, car nous serons en mesure de diffuser des informations cruciales sur le service d'incendie, le service d'eau, la collecte et la gestion des matières résiduelles.

Pour conclure, l'installation du panneau d'affichage aura un impact positif sur le bien-être et la qualité de vie de la population. L'affiche sera utilisée pour promouvoir les événements sociaux et l'information en matière de santé et de sécurité publique.

### **Question 4 – Plan de réalisation**

***Le projet sera analysé en fonction de la qualité de son plan de réalisation.***

**Détaillez le plan de réalisation du projet (ex. : les étapes de réalisation, les activités prévues, les ressources utilisées, les cibles visées, etc.) :**

- Nous nous sommes rendu compte de notre manque d'outils pour bien diffuser nos informations à la communauté.
- ,Nous avons examiné les solutions possibles qui nous ont amenés à envisager l'achat d'un panneau d'affichage électronique. Nous pensons que ce panneau nous permettra de mieux communiquer avec la population et de faire rayonner notre ville.
- Nous avons eu des soumissions de diverses entreprises qui offrent des panneaux d'affichages, ce qui nous a amenés à choisir l'entreprise Panorama Média.
- Par la suite, nous effectuerons des recherches de financement pour réunir les fonds nécessaires à l'acquisition d'un écran électronique.
- Puis, nous achèterons le panneau d'écran électronique et installerons le panneau dans un lieu achalandé.
- Le panneau d'affichage sera ensuite mis en marche.
- Nous planifions de promouvoir le panneau d'affichage en envoyant un avis d'information à la population par courriel ainsi que par la poste.
- Nous allons aviser les entrepreneurs, organismes communautaires ainsi que les conseils de Matimekush-Lac John par courriel. Nous aviserons ces derniers du fonctionnement et des règlements entourant la publicité de leurs informations sur le panneau d'écran.
- Le panneau d'affichage servira à diffuser les informations de la Ville, des organismes à but lucratif, des entreprises et des deux conseils autochtones.
- Le panneau écran sera mis à jour par l'assistante greffière qui est également chargé d'assurer les communications de la ville.

**Question 5 – Amélioration du cadre de vie**

**Le projet sera analysé en fonction de son impact sur l'amélioration du cadre de vie du territoire, qui se traduit notamment par le développement de services et d'équipements pour la population.**

**Expliquez comment votre projet améliore le cadre de vie du territoire où il se réalisera :**

L'installation du panneau d'affichage améliorera le cadre de vie des scheffervillois. Étant donné que le public aura accès à de l'information de qualité vitale pour sa santé et sa sécurité, comme des avis d'ébullition de l'eau, des avis d'incendie, la gestion des matières résiduelles

Le panneau permettra à la ville et aux conseils des premières Nations de promouvoir leurs services et les installations disponibles pour la population comme la salle de sport gratuite du Conseil de la Première nation Innue de Matimekush- Lac John

Les organismes à but lucratif et les organismes de loisirs pourront se servir du panneau pour faire la promotion de leurs services à la communauté. La population sera ainsi en mesure de connaître les activités sociales et communautaires offertes dans le territoire. Cela réduira l'isolement de certaines familles, l'exclusion sociale de certaines personnes et permettra aux gens de socialiser. Nous pensons que le panneau d'affichage électronique soutiendra le développement de services sociaux et communautaires.

Par ailleurs, le panneau d'affichage permettra aux entreprises de faire connaître leurs services à la communauté. Nous sommes convaincus que le panneau d'affichage fera la promotion des services existants ainsi que les nouveaux services des entreprises scheffervilloises. Le panneau aura donc un impact positif sur le développement économique.

**Question 6 – Vitalisation du territoire**

**Le programme soutiendra des projets ponctuels et probants pour la vitalisation du territoire où ils se dérouleront et qui contribuent à stabiliser ou à redresser les indicateurs démographiques et économiques de ce territoire.**

**Mentionnez comment la réalisation de ce projet aura des retombées positives sur la vitalisation du territoire où il se réalisera :**

Les entreprises pourront se servir du panneau d'affichage pour faire la publicité des nouveaux services qu'elles offrent. Publier les informations indispensables au bon fonctionnement de leurs activités telles que leurs heures d'ouverture, l'horaire du train. Les nouvelles entreprises seront en mesure de se faire connaître sur le panneau, ce qui aura un impact positif sur la croissance de ces dernières. Les entreprises seront en mesure de promouvoir leurs besoins en ressources humaines. Nous savons tous que le recrutement de personnel qualifié pourrait avoir une incidence positive sur le maintien du service et l'amélioration des services aux entreprises. La mise en place du panneau aura une incidence positive sur l'économie du territoire.

**Question 7 – Projet pilote ou novateur**

**Est-ce que le projet peut être considéré comme un projet pilote ou un projet novateur qui pourrait inspirer des projets similaires ailleurs?**

**Si oui, expliquez pourquoi :**

Selon nous, ce projet novateur pourrait servir d'inspiration pour d'autres régions. Étant donné l'importance d'informer adéquatement la population, notamment pour promouvoir la sécurité, la santé et la vitalité de celle-ci. L'installation d'un panneau d'écran électronique pourrait être pertinente à considérer comme un moyen pour les petites communautés ou les communautés qui n'ont pas de radio ou de journal pour informer la population.

**SECTION 3 – ÉCHÉANCIER DU PROJET**

**Le Ministère basera son évaluation sur la qualité du plan de réalisation. Un échéancier plus détaillé peut être joint en annexe.**

Principales étapes de réalisation du projet	Date de début (AAAA-MM-JJ)	Date de fin (AAAA-MM-JJ)
Recherche de solutions pour mieux diffuser les informations de la Ville de Schefferville.	2022-11-28	2022-12-09
Soumissions pour un panneau d'affichage électronique	2023-01-09	2023-01-30
Recherche de financement	2023-01-31	2023-03-28
Achat et installation du panneau d'affichage	2023-03-31	2023-04-28
Promotion du panneau d'affichage aux entreprises, organismes communautaires, organismes publics, les deux conseils autochtones et à l'ensemble de la population	2023-05-01	2023-05-30
Mise en service du panneau	2023-05-31	2023-06-01

**SECTION 4 – MONTAGE FINANCIER DU PROJET**

Coûts : indiquez les coûts du projet	Coûts (\$) admissibles	Coûts (\$) non admissibles
Achat du panneau d'affichage électronique auprès de Panorama Média	58 500,18 \$	\$
Transport du panneau d'affichage électronique jusqu'à Schefferville	2 000 \$	\$
Coût relié à l'installation du panneau (comprenant la base et la structure)	2 800 \$	\$
Matériaux et quincaillerie pour le panneau	650 \$	
Matériaux électriques et son transport vers Schefferville	4 200 \$	
Honoraire professionnel de l'électricien	8 000 \$	\$
Coût du personnel de la Ville de Schefferville affecté au projet. Soit : Chargé du projet : 45 heures à 100 \$ l'heure = 4 500 \$ Ressource du département administratif consacré au projet : - 61 heures à 65 \$ l'heure = 3965 \$ - 25 heures à 80 \$ l'heure = 2 000 \$	10 500 \$	\$
	\$	\$
<b>Sous-total</b>	<b>86 650,18 \$</b>	<b>\$</b>
<b>Coût total du projet</b>		<b>86 650,18 \$</b>
<b>Financement : indiquez les partenaires financiers au projet</b>	<b>Montant (\$)</b>	<b>Confirmé (Oui/Non)</b>

<b>MAMH – Aide financière pour des projets locaux de vitalisation, volet 4 FRR</b>	50 000 \$	Non
MRC Caniapiscau- Fonds Régions et ruralité – Signature innovation	19 315,18\$	Oui
Participation du promoteur- Ville de Schefferville en ressources humaines	10 500 \$	Oui
Participation du promoteur- Ville de Schefferville en mise de fonds	6 835 \$	Oui
	\$	
	\$	
<b>Financement total du projet</b>	<b>86 650,18 \$</b>	

### SECTION 5 – DOCUMENTS À ANNEXER À LA DEMANDE

**Vous devez fournir les documents suivants :**

- une résolution de l'organisme approuvant le projet et autorisant un représentant à présenter et à signer tout document en lien avec la présente demande financière;
- une résolution d'appui au projet du conseil de la municipalité locale ou des municipalités locales où se réalise le projet;
- une copie du rapport annuel et des derniers états financiers (s'il y a lieu);
- les lettres d'engagement, d'intention ou de refus des partenaires (s'il y a lieu);
- tout autre document pertinent.

### SECTION 6 – DÉCLARATION

Je soussigné(e),

**Nom complet en caractères d'imprimerie**

- confirme que mon organisation n'est pas en situation de litige devant un tribunal avec le gouvernement du Québec ou en situation de défaut à ses obligations envers le Ministère;
- confirme que mon organisation n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- confirme que les renseignements fournis dans ce formulaire et les documents annexés sont complets, véridiques et conformes aux exigences législatives gouvernementales;
- confirme que les renseignements fournis dans ce formulaire et les documents annexés sont complets, véridiques et conformes aux exigences législatives gouvernementales;
- m'engage à fournir aux représentants du Ministère toute l'information nécessaire à l'analyse du projet;
- confirme également que les règles et les modalités du Guide à l'intention des organismes ont été consultées et prises en compte;
- comprends que la présente demande d'aide financière n'entraîne pas nécessairement son acceptation.

Information sur les règles d'adjudication des contrats

Lorsque le projet vise à financer l'exécution de travaux de construction confiés à un tiers, les dispositions prévues par la Loi sur les contrats des organismes publics s'appliquent. Lorsque les règles d'adjudication des contrats de construction d'un organisme admissible au volet 4 – Aide à des projets locaux de vitalisation du Fonds régions et ruralité sont plus restrictives, l'organisme doit appliquer ses propres règles.

**Signature de la personne dûment autorisée**

**Fonction**

**Date :**

**Ce formulaire doit être rempli et transmis à la [direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire](#) auquel vous êtes associé. Il doit être accompagné de tous les documents requis. Un accusé de réception vous sera transmis.**



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2023-03-18**

**OBJET : Demande d'aide financière à la MRC de Caniapiscou en vertu du Fonds régions et ruralité Volet 3 - « Signature innovation » pour l'installation d'un panneau de communication électronique**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville souhaite procéder à l'installation d'un panneau de diffusion électronique devant l'Hôtel de Ville pour faciliter la diffusion de messages portant sur les activités et les services disponibles à la population;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet estimé à 86 653 \$ taxes nettes;

**ATTENDU QU'**une demande financière à hauteur de 50 000 \$ a déjà été transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du Volet 4 du Fonds régions et ruralité,

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise monsieur François Désy, directeur général, à présenter à la MRC de Caniapiscou une demande d'aide financière de 19 317 \$ qui est annexée à la présente ordonnance et qui en fait partie intégrante et à signer tous les documents qui lui sont liés.

Adoptée à Schefferville le 10 mars 2023

Jean Dionne, administrateur